

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf juin, le Conseil de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni Salle des fêtes - Rue de la Barre à DIGOIN, sous la présidence de Monsieur Gérald GORDAT suivant la convocation en date du 23 juin 2026.

DÉLIBÉRATION N° DEL2026_079 - ADMINISTRATION GENERALE DÉBAT SUR L'OPPORTUNITÉ D'ÉLABORER LE PACTE DE GOUVERNANCE DU GRAND CHAROLAIS

Depuis la loi « Engagement et proximité » du 27 décembre 2019, les communautés de communes peuvent décider, par une délibération du conseil communautaire, d'élaborer un pacte de gouvernance dans le but, notamment, d'associer les élus municipaux au fonctionnement de l'intercommunalité.

Chaque assemblée délibérante doit obligatoirement organiser un débat et prendre une délibération sur l'opportunité ou non d'élaborer un pacte de gouvernance.

Si la décision est prise de mettre en œuvre un tel dispositif, l'intercommunalité dispose de neuf mois à compter de la présente délibération pour adopter le pacte.

L'avis des conseils municipaux est requis dans un délai de deux mois après la transmission du projet par le conseil communautaire aux communes membres.

Les objectifs du pacte du Grand Charolais avec ses communes membres seraient de :

- Convenir d'un fonctionnement partagé quant au rôle et à la place des instances communautaires,
- Permettre aux maires d'être partie prenante de l'action intercommunale,
- Améliorer la connaissance des compétences et du fonctionnement de l'intercommunalité,
- Favoriser le dialogue avec les maires et les conseillers municipaux,
- Améliorer la diffusion de l'information à destination des communes,
- Permettre à tous les élus du territoire de participer à la discussion,
- Permettre une démocratie locale partagée,
- Agir dans une logique de proximité et d'efficacité,
- Affirmer les valeurs communautaires.

En cas d'avis favorable à l'élaboration d'un pacte de gouvernance, le travail pourra être mené dans le cadre de la commission Administration générale, finances, mutualisations, gouvernance et travaux.

Vu l'article L.5211-11-2 du Code général des collectivités territoriales relatif à l'élaboration d'un pacte de gouvernance,

Considérant l'avis favorable du Bureau exécutif en date du 04 juin 2026,

Considérant la consultation de la Conférence des maires en date du 11 juin 2026,

**Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand
Charolais, après en avoir délibéré :**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

A l'unanimité,

DÉCIDE

- De prendre acte du fait qu'un débat a été proposé sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance.**
- De se prononcer favorablement sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre la Communauté de Communes Le Grand Charolais et ses membres.**
- D'autoriser le Président, ou son représentant, à réaliser l'ensemble des démarches administratives et financières nécessaires à ce dossier et à signer l'ensemble des documents y afférents.**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Nombre de conseillers en exercice : 72	Secrétariat de séance assuré par : Thierry DESJOURS
Membres présents à la séance : 63	Votants : 72

Délégués Communautaires Présents :

Valérie MANIAS, Jean-Marc DESSERT, Gérard AUPOIL, Nadine DEGUT, Daniel BERAUD, Pierre BERTHIER, Gérald GORDAT, Catherine MICHEL, Martine SANSANESE, Fabrice CHARLES, Eric GOURLIER, David BÊME, Nathalie BOTTAN, Nathalie COQUELIN, Elisabeth DE ASCENSAO, Thierry DESJOURS, Magali DUCROISET, Cédric FRADET, Julien GAGLIARDI, Fabien GENET, Jessica MARRHIC, Norbert BURTIN, Jean-Michel ROSSAT, Thierry VUILLEMIN, Georges BORDAT, Pascal LASNE DESVAREILLES, Alexandre VINCENT, Patrick BOUILLON, Elodie MATHIEU, Anne DEGRANGE, Michel ARNOUX, Martine COURNIER, Arnaud MARTIN, Jean-Luc BOUILLON, Daniel PAGE, Nicolas LORTON, Aurélie BOULOGNE, André ACCARY, Anne-Thérèse BLANCHARD, Stéphanie FOURRIER, Yves LABAUNE, Myriam PEJOUX, Gilles PERRETTE, Michel TRAVELY, Jean-François CARMIER, Philip GUYOT DE CAILA, Xavier FORET, Roland GOYARD, Eric BRAZ, Armand FORGEAT, Patrick PAGES, Marc DEROO, Didier ROUX, ERIC BOURDAIS, Sylvie MAURICE, Elisabeth PONSOT, Jean-Claude MICHEL, Frédéric AVIDOS, Philippe DUMOUX, Jean-Louis PETIT, Louis ACCARY, Gilles CHARDEAU, Jacques DEPERNON

Délégués ayant donné pouvoir :

Guillaume CHAUVÉAU à Cédric FRADET, Emmanuel REY à Xavier FORET, Annie BOISSARD à André ACCARY, Fabienne MARGIELA à Yves LABAUNE, Jean-Baptiste LEFORT à Michel TRAVELY, Jean-Marc NESME à Gilles PERRETTE, Ouaffa VASSE à Myriam PEJOUX, Martine CARNOT FOURNIER à Philip GUYOT DE CAILA, Richard PERRIER à ERIC BOURDAIS

Ont signé au registre les membres présents
Fait et délibéré en séance, le 29 juin 2026
Pour extrait conforme

Gérald GORDAT
Président du Grand Charolais